



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2018 - 19		
<b>Commission territoriale Est</b> 03/04/18 Présidence : M. Trémolières	<b>Objet</b> : Plan de gestion 2018-2022 de la réserve naturelle nationale de Neuhof – Illkirch (67)	<b>Vote</b> : Favorable sous réserve <i>par le conseil plénier</i>

### Contexte

La RNN de Neuhof-Illkirch fait partie des réserves rhénanes situées autour de Strasbourg. Elle s'étend sur 945 ha au sud de l'agglomération. Ce site est majoritairement forestier, mais présente également des milieux aquatiques aux faciès variés (eau courante, eau stagnante, eau phréatique ...) et des milieux ouverts d'une grande diversité sur environ 2 % du site, dont la prairie du Heysel gérée par le Conservatoire des Sites Alsaciens.

Le massif est classé en zone Natura 2000, inventorié ZNIEFF de type 1 en 1985, et considérée comme réservoir biologique par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Le site a été classé en réserve naturelle nationale en 2012 et sa gestion a été confiée à la Ville de Strasbourg depuis 2014. Cette réserve est située dans un contexte géographique contraignant, en périphérie directe d'Illkirch-Neuhof avec une fréquentation importante (200 000 visiteurs/an).

Le diagnostic révèle un écosystème de type post-alluvial, fortement modifié du fait de l'absence d'inondation, et donc de dynamique alluviale depuis la canalisation du Rhin (1970), et directement impacté par les modes de gestion passés ayant modifié la composition de l'écosystème (sylviculture et agriculture), ainsi que par des activités anthropiques liées aux usages d'une forêt périurbaine.

Suite au classement en réserve naturelle nationale, les activités sylvicoles ont été interdites permettant la libre évolution du massif forestier.

Dans le cadre de ce premier plan de gestion, plusieurs choix sont envisageables. Le premier consiste à privilégier l'évolution naturelle en acceptant les évolutions/modifications par rapport à un état de référence ; le second vise à simuler des fonctionnements naturels (perturbations) pour maintenir certains milieux et espèces ; le troisième consiste à restaurer les fonctionnements naturels avec le retour d'une fonctionnalité alluviale.

La réflexion menée par le gestionnaire de la réserve, avec le soutien de Réserves Naturelles de France (RNF), et l'aval du comité consultatif de la réserve, ont conduit à proposer au CSRPN la hiérarchisation suivante des enjeux et objectifs de gestion :

1. Restaurer la fonctionnalité alluviale
2. Tendre vers la libre évolution d'une forêt rhénane sub-naturelle
3. Restaurer et conserver la mosaïque d'habitats des milieux ouverts rhénans
4. Conserver le rôle de réservoir des espèces inféodées aux mares

L'actualisation en continu des connaissances sur la réserve, l'amélioration de l'appropriation et de l'intégration de la réserve dans son territoire et la recherche d'un fonctionnement optimal constituent les autres points clés du plan de gestion.

## **Question au CSRPN**

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le premier plan de gestion de la RNN de Neuhof - Illkirch, et de vérifier en particulier s'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNN.

## **Supports de réflexion**

- *Ville de Strasbourg* Service des Espaces Verts et de nature, Réserve Naturelle – Forêt de Neuhof Illkirch Plan de gestion 2018 – 2022 , tome 1 Diagnostic, 199 p. + annexes
- *Ville de Strasbourg* Service des Espaces Verts et de nature, Réserve Naturelle – Forêt de Neuhof Illkirch Plan de gestion 2018 – 2022 , tome 2 Plan de gestion, 40p. + annexes
- Présentation en séance du plan de gestion 2018-2022 par Adrien Schverer (Gestionnaire de la RNN de Neuhof Illkirch )
- Rapports de Michèle Trémolières et Jean de Montgolfier, membres du CSRPN

## **Analyse**

Le CSRPN considère que le plan de gestion de la Réserve Naturelle « forêt de Neuhof/ Illkirch » respecte bien les préconisations de la méthodologie établie par RNF en ce qui concerne la présentation en niveaux hiérarchisés des enjeux, facteurs-clés de réussite, objectifs à long terme, objectifs opérationnels et actions. Les différents items sont exposés clairement.

En revanche, on est encore loin de pouvoir établir un tableau de bord, du type de celui que la méthodologie RNF préconise. Le CSRPN souligne l'importance de disposer d'un tableau de bord, à construire progressivement, avec beaucoup de soins.

Les données scientifiques dont on dispose actuellement, telles qu'elles sont décrites dans le document de diagnostic, sont assez disparates. Le CSRPN les estime suffisamment détaillées pour certains compartiments, mais insuffisantes pour d'autres. Il incite à une réflexion sur les compartiments à étudier plus précisément dans un contexte d'indicateurs à définir pour le suivi de la réussite des actions qui seront menées au vu des enjeux retenus.

En particulier, au vu de l'enjeu « restaurer la fonctionnalité alluviale », il estime nécessaire d'analyser plusieurs scénarios et plusieurs hypothèses de coût, dans l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques, qui pourraient être entrepris pour restaurer le fonctionnement alluvial (retour des inondations, restauration d'une dynamique alluviale) qui n'existe plus aujourd'hui.

Cependant le CSRPN considère que, compte tenu des connaissances actuelles, une restauration de la dynamique alluviale ne pourra être réalisée, à coûts raisonnables, que sur une partie plus ou moins étendue de la surface totale de la RNN. Dans ces conditions, il propose que l'enjeu prioritaire sur l'ensemble de la réserve devienne la diversification des habitats avec le maintien de la forêt en libre évolution, le maintien des milieux ouverts encore existants, la restauration de milieux d'eau stagnante (des mares) et l'amélioration des habitats aquatiques. Cet enjeu nécessitera la limitation des actions anthropiques, tout en maintenant et encadrant des activités liées à la fréquentation d'une forêt péri-urbaine.

Le territoire de la RNN se trouvera ainsi constitué d'une mosaïque d'habitats :

- des forêts post-alluviales, dont il sera intéressant de suivre l'évolution avec précision, avec le moins d'intervention anthropique possible ;
- des forêts soumises à des inondations les plus fréquentes possibles dont les superficies, les limites et les modalités de gestion ne seront définies qu'à l'issue des études hydrauliques ;
- des prairies rhénanes, maintenues ouvertes par la gestion de la réserve ;
- un réseau de mares, lui aussi maintenu ou recréé par des moyens adéquats ;
- les milieux aquatiques d'eau courante.

Le CSRPN remarque que les quatre enjeux présentés dans le plan gestion portent sur 4 des habitats mentionnés ci-dessus. Il demande que, dans la présentation, l'enjeu 1 « Fonctionnalité alluviale » devienne un enjeu 2 et que l'enjeu 1 soit le maintien ou la restauration de la diversité des habitats, cet enjeu regroupant les objectifs à long terme des 3 habitats forestiers prairiaux et aquatiques précités. Il souligne que dans l'état actuel de la réserve, la libre évolution d'une forêt post-alluviale (terme préféré à sub-naturelle comme indiquée dans le plan de gestion) associée à un suivi sur le long terme reste un enjeu majeur. En liaison avec cet enjeu, le facteur-clé connaissance est primordial. Les facteurs-clés « ancrage territorial » et « gouvernance » sont traités avec franchise, mais assez sommairement dans le diagnostic. Le CSRPN souhaite que soient développées des observations et analyses plus poussées des comportements du public et des nombreux acteurs économiques et institutionnels.

Le CSRPN relève le très grand nombre d'actions (130) et se pose la question de la capacité du gestionnaire à les réaliser dans les 5 ans du plan. Il note avec intérêt la volonté » de mutualiser certaines opérations avec la RNN de l'île du Rohrschollen. Il considère néanmoins que les objectifs et les actions qui sont proposés dans le plan de gestion sont pertinents et correspondent bien aux enjeux et aux facteurs-clés de réussite.

### **Avis du CSRPN**

Le CSRPN approuve le plan de gestion 2018-2022 de la RNN Forêt de Neuhof - Illkirch et émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques et demandes formulées dans l'analyse du plan de gestion.

Fait à Metz, le 18-7-2018



Le président du CSRPN  
Serge Muller